



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SECTEUR BÉCANCOUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 18 août 2025 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

SECTEUR BÉCANCOUR

Lot 4 288 228 du cadastre du Québec – 2075, avenue Henri-Bergeron

La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur le lot 4 288 228 du cadastre du Québec, l'une des deux options suivantes :

- l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un garage attenant, pour avoir une marge de recul avant minimale de 2,3 mètres au lieu de 7 mètres (par rapport à la rue L.-Gaston-Gaudet), ceci contrairement à ce que prescrit à la grille de spécifications pour la zone H02-227 du règlement de zonage numéro 1787;

ou

- la construction d'un bâtiment accessoire, de type garage détaché, pour avoir une hauteur de 7 mètres au lieu de 5,5 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe 1 de l'article 7.2.5 du règlement de zonage numéro 1787.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe.

Ville de Bécancour, le 30 juillet 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville